ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1142 16 mars 2012

(12-1460)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

CHANGEMENT DE NOM DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Communication présentée par la Nouvelle-Zélande

- 1. Le Ministère néo-zélandais de l'agriculture et des forêts (MAF) change de nom pour rendre compte de ses nouvelles fonctions suite à sa fusion, l'année dernière, avec la Direction de la sécurité sanitaire des aliments et le Ministère de la pêche de la Nouvelle-Zélande.
- 2. Le nouveau ministère s'appellera le Ministère des industries primaires. Il sera responsable de toutes les activités gouvernementales relevant des secteurs agricole, horticole, halieutique et aquacole, sylvicole et alimentaire, y compris les importations et exportations. Il continuera d'être responsable au premier chef de la sécurité sanitaire des aliments et de la biosécurité.
- 3. Le nouveau nom entrera en vigueur le 30 avril 2012. Le nouveau logo du Ministère des industries primaires sera constitué simplement par les armoiries du gouvernement néo-zélandais. La mise en œuvre se fera progressivement. Les marques, sceaux et logos officiels, etc., apposés sur les certificats officiels seront actualisés ultérieurement et les autorités homologues en seront informées longtemps à l'avance par l'intermédiaire des représentations de la Nouvelle-Zélande à l'étranger. (Le nom de l'autorité compétente changera aussi pour celui de Ministère des industries primaires.) La mise en place des changements devrait durer jusqu'à la mi-2013.
- 4. Les autorités étrangères auront toujours affaire, au nouveau Ministère des industries primaires, au personnel (du MAF) auquel elles ont affaire maintenant. De même, le nouveau ministère continuera d'administrer la législation actuellement administrée par le MAF.